

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 25 du 9 juin 2016**

**AVIS**

**AVIS**

de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

*Du 4 avril 2016*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

**AVIS de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.**

*Du 4 avril 2016*

NOR D E F A 1 6 5 0 4 3 3 V

---

*Référence de publication* : BOC n° 25 du 9 juin 2016.

---

Il est organisé, au titre de l'année 2016, un concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Le nombre de places offertes est défini par arrêté. Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 27 et 28 septembre 2016. L'épreuve orale d'admission se déroulera les 6 et 7 décembre 2016. La date et l'horaire de cet entretien seront communiqués ultérieurement à chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours les officiers, les ingénieurs d'études et de fabrications en position d'activité ou de détachement et les ingénieurs sur contrat du ministère de la défense réunissant, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les conditions suivantes :

- être âgé de trente-quatre ans au plus ;
- totaliser au moins cinq ans de services, en qualité d'officier ou d'ingénieur d'études et de fabrications en position d'activité ou de détachement ou d'ingénieur sur contrat du ministère de la défense ;
- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement par l'arrêté du 18 janvier 2011 ;
- appartenir au corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement ou être titulaire soit d'un diplôme ou titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par les articles L642-1 et suivants du code de l'éducation, soit d'un brevet d'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, soit d'un diplôme conférant le grade de master.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 modifié.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction n° 144855/DEF/DGA/DRH/D du 8 juin 2012. Les candidats devront transmettre au plus tard le lundi 6 juin 2016, le cachet de la poste faisant foi, la demande d'inscription accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du second notateur sous pli cacheté) à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement  
DRH/SDMR/GM  
60, boulevard du Général Martial Valin  
CS 21623  
75509 Paris cedex 15

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe de l'armement,  
directeur des ressources humaines,*

Benoît LAURENSOU.